



Pierre-Yves JEHOLET

Vice-Président

Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi,
de la Formation, de la Recherche et du Numérique

Le 21 mai 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chèques-Entreprises : une réforme en profondeur pour remettre l'entreprise au centre du jeu

Ce jeudi 21 mai, le Gouvernement wallon, sur proposition du Ministre de l'Économie Pierre-Yves Jeholet, a adopté, en troisième lecture, le projet de décret réformant le dispositif des chèques-entreprises.

Une décision qui acte une réforme attendue et tranche avec un système qui, au fil des années, avait perdu en lisibilité et en efficacité.

Un système qui s'est éloigné de son objectif initial

Les chèques-entreprises ont été conçus pour soutenir les entrepreneurs dans leurs projets. Mais au fil du temps, le système s'est complexifié... et a fini par s'éloigner de cet objectif.

Les constats font aujourd'hui consensus (administration, audit interne, instances consultatives), plusieurs dérives se sont durablement installées :

- une logique progressivement tirée par l'offre plutôt que par les besoins réels des PME ;
- une multiplication des prestataires sans activité réelle mesurable ;
- un système de plus en plus complexe et peu lisible pour les entreprises.

Un chiffre résume la dérive : près de 190 prestataires pour environ 400 chèques formation à la création d'entreprise par an !

Résultat :

- un accompagnement parfois fragmenté ;
- une qualité difficile à garantir ;
- un dispositif qui ne jouait plus pleinement son rôle de levier pour les entreprises.

Un système devenu difficile à piloter et à sécuriser

Au-delà de son efficacité, c'est aussi la solidité du dispositif qui était en cause.

Plusieurs analyses ont mis en évidence :

- une gouvernance éclatée et peu réactive ;
- une chaîne de paiement fragile, exposée à des risques de blocage ;
- un fonctionnement reposant sur des équilibres techniques instables.



Pierre-Yves JEHOLET

Vice-Président

Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi,
de la Formation, de la Recherche et du Numérique

Une réforme de rupture : on change complètement de logique

Le Gouvernement ne corrige pas à la marge. Il change de logique.

Fin d'un système structuré par l'offre : le dispositif est désormais construit autour du besoin réel des entrepreneurs et des PME.

Avant :

- un accès aux chèques largement structuré par l'offre disponible ;
- une entreprise souvent dépendante du prestataire ;
- un système devenu peu lisible.

Après :

- une demande initiée par l'entreprise ;
- un accompagnement basé sur le besoin réel et le stade de développement ;
- des prestataires mieux encadrés et évalués ;
- une plateforme unique et un parcours simplifié.

Objectifs : moins de dispersion, plus d'impact concret pour les PME.

Un dispositif aligné sur le parcours réel des entreprises

Le nouveau dispositif couvre l'ensemble du parcours de l'entreprise, de la création à la transmission, avec des accompagnements structurés autour de besoins concrets : création, organisation et compétitivité, croissance, innovation, numérique, économie circulaire, internationalisation et transmission.

Le dispositif est également articulé avec les autres aides existantes pour offrir un parcours plus cohérent et éviter les effets de saupoudrage.

Une transition sécurisée, sans pénaliser les entreprises

Un moratoire temporaire sur les reconnaissances de nouveaux prestataires permet de :

- stabiliser le dispositif ;
- organiser la transition vers le nouveau modèle ;
- garantir la continuité des aides.

La réforme se déploie sans rupture pour les entreprises bénéficiaires.

Pierre-Yves Jeholet : Ce système était devenu trop complexe et moins efficace. On l'a remis à plat. On fixe aujourd'hui un cap clair : simplifier l'accès aux aides, renforcer l'accompagnement et mieux utiliser l'argent public. Moins de complexité, plus d'impact concret pour les entreprises wallonnes.

CONTACT PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président

nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79